

There had been what might not improperly be called a reconstruction, for one third of the whole number of the members composing the Cabinet had been called to office during that interval. There were the Minister of Finance, Commissioner of Agriculture, the Secretary of State for the Dominion, and the Minister of Internal Revenue; all new men, called in as Advisers of Her Majesty. It seemed to be understood during last session that the then Minister of Finance had made some engagement which would necessitate his retirement, but he continued, nevertheless, in office, and it was a question whether he were after that time acting under that sense of responsibility which should be felt by a Minister of the Crown holding so important an office. Resolutions were presented at that time, committing the Government to a certain financial policy, and it was generally understood that the said policy was to be adhered to by his successor. This being admitted, it became a very proper subject of inquiry whether the present Minister of Finance was going to observe the line marked out by his predecessor. Then it was reported that after the retirement of the Hon. Mr. Rose, his place had been offered to the Hon. Mr. Galt. This fact was interesting, and should be explained. But other changes had been made which were worthy of attention. When the Coalition was formed the Reformers of Lower Canada were left in the shade. Of this he did not complain, but when the combination was effected it was understood that three Upper Canada Reformers were to have places in the Cabinet; how then did it come to pass that there was only one now; it was stated last session that an hon. member of this House had been appointed with a view of bringing him into the Cabinet, and he (Hon. Mr. Letellier de St Just) had then inquired if there was any prospect of such an arrangement, when he was told that the hon. member, if asked, would doubtless answer for himself. But that hon. member was then absent, and could not be interrogated. He was present today, however, and no doubt would be prepared to explain his position. It was alleged then that he had declined the offer made him on the ground that it was proposed to alter the proportion of Upper Canada Reformers in the Cabinet. Since then that hon. member had joined the ministry, and the inference therefore was, that he had consented to set aside the terms of the original compact. Indeed he had joined a ministry embracing a Minister of Finance who was understood to be opposed to the banking policy of his predecessor. It was true some persons alleged that there had been no such compact as he had alluded to, but by reference to certain speeches recently made by an ex-member of the Government, he felt gratified in believing that there had been such a compact, and that it had been broken. Upon this subject he thought

Il y a eu ce qu'on pourrait appeler une refonte, car un tiers des membres du Cabinet ont été appelés à faire partie du ministère pendant cet intervalle. Il y a le ministre des Finances, le commissaire à l'Agriculture, le Secrétaire d'État et le ministre du Revenu intérieur; tous des nouveaux ministres convoqués à titre de conseillers de Sa Majesté. Lors de la dernière session, j'avais cru comprendre que le ministre des Finances d'alors avait contracté un engagement qui l'obligeait à prendre sa retraite, mais il continua toutefois à remplir ses fonctions et on s'est alors demandé s'il était encore en mesure d'attaquer la tâche avec le dévouement et le sentiment de responsabilité qui doivent caractériser un ministre de la Couronne. A cette époque, des résolutions furent présentées engageant le Gouvernement à adopter une certaine politique financière, et il fut généralement admis que ladite politique serait respectée par son successeur. Cette prémisses étant établie, il était logique de se demander si le ministre des Finances actuel allait se conformer aux principes exposés par son prédécesseur. Par après, on a appris qu'au départ de M. Rose, son portefeuille a été offert à l'honorable M. Galt. Fait très intéressant qui doit nous être expliqué. Mais d'autres changements ont aussi attiré l'attention de l'honorable M. Letellier de Saint-Just. Lors de la création de la coalition, les réformistes du Bas Canada furent laissés à l'arrière-plan. Il ne s'est pas plaint à cette époque, mais lorsque l'entente fut conclue, il était entendu que trois réformistes du Haut Canada devaient être invités à faire partie du Cabinet; comment se fait-il alors qu'il n'y en ait qu'un aujourd'hui? A la dernière session, il fut annoncé qu'un honorable membre de cette Chambre avait été désigné avec l'intention de l'appeler à siéger au Cabinet et à ce moment-là, il (l'honorable M. Letellier de St Just) a demandé si un tel arrangement avait été prévu; la réponse fut la suivante: l'honorable membre en question répondrait sûrement lui-même à la question si elle lui était adressée. Il était toutefois absent de la Chambre à cette occasion et il fut impossible de lui poser la question. Comme il est là aujourd'hui, il voudra bien expliquer sa situation. Il fut allégué que l'honorable membre en question refusa alors l'invitation parce qu'il était projeté de modifier le nombre de réformistes du Haut-Canada au sein du Cabinet. Depuis cette date, l'honorable membre s'est joint au ministère et on en a alors déduit qu'il avait accepté de ne pas tenir compte de l'entente originale. En effet, il s'était uni à un ministère dont le ministre des Finances s'oppose, il semble, à la politique bancaire de son prédécesseur. Il est vrai qu'au dire de certaines personnes, aucune entente de ce genre n'avait été conclue; toutefois si l'on s'en reporte à certains discours prononcés récemment par un ancien membre du Cabinet, il semble qu'effectivement, une telle entente avait été conclue et